

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 60/1969 (1969)

Artikel: Genève
Autor: Christe, Armand / Dubois, Philippe / Roller, Samuel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Direction. — L'augmentation constante du volume des affaires, d'une part, et, d'autre part, les problèmes importants que posent le recrutement du personnel enseignant, l'accueil des enfants de 4 à 5 ans dans un milieu scolaire approprié et l'encadrement des élèves en dehors des heures de classe, ont conduit le Département à renforcer la Direction de l'enseignement primaire de deux adjoints dès le 1^{er} septembre 1968: M^{lle} Fernande Schnyder et M. Roger Journet, jusqu'alors respectivement inspectrice d'écoles enfantines et inspecteur d'écoles primaires.

Inspectorat. — Un mouvement de personnel d'une ampleur inhabituelle a été enregistré dans ce secteur à la rentrée des classes de septembre 1968. Pour remplacer M^{lle} F. Schnyder et M. R. Journet, nommés adjoints à la Direction de l'enseignement primaire, le Conseil d'Etat a fait appel à M^{lle} Françoise Tréand, maîtresse d'école enfantine, et à M. Georges Deshusses, instituteur, promu tous deux inspecteurs d'écoles. En outre, M^{me} Eliane Favre, institutrice, et M. Roland Hinderberger, instituteur détaché au service des loisirs, ont été désignés aux fonctions d'inspecteurs d'écoles primaires, en remplacement de M^{me} Andrée Ruchon, inspectrice, qui a fait valoir ses droits à la retraite, et de M. André Neuenschwander, inspecteur d'écoles détaché auprès du personnel suppléant, à qui vient d'être confiée la tâche importante de délégué de la CIRCE. Par ailleurs, en raison de l'augmentation du nombre des classes, le Département a créé deux postes nouveaux d'inspectrices: l'un (écoles enfantines) a été confié à M^{me} Juliette Chevalier, maîtresse d'école enfantine; le second (classes spécialisées) a été attribué à M^{me} Michèle George, maîtresse de méthodologie. Enfin, M. Daniel Aubert, jusqu'alors attaché à la Direction des études pédagogiques, a été promu inspecteur d'écoles primaires, adjoint à cette direction.

Personnel. — La publicité déployée en vue d'améliorer le recrutement du personnel semble avoir déjà porté des fruits, puisque les études pédagogiques ont dénombré 137 inscriptions en septembre 1968 et 189 en septembre 1969.

Elèves. — Désireuse d'améliorer l'accueil en classe des enfants de 4 à 5 ans, la Direction de l'enseignement primaire a ouvert, à titre expérimental, trois *jardins d'enfants*. Ceux-ci rassemblent, dans un seul bâtiment scolaire spécialement organisé, les garçons et les filles qui devraient fréquenter normalement une première classe enfantine dans l'une ou l'autre des écoles de leur quartier. Les classes-jardins bénéficient d'un programme, d'un horaire, d'un matériel et d'un mobilier adaptés tout particulièrement à l'âge des enfants qui y sont admis. Un personnel spécialisé s'occupe de ces derniers. La réussite de cette première expérience permet au Département d'envisager, pour septembre 1969, une extension de ces jardins d'enfants.

Enseignement. — Le nouveau programme de sciences a été introduit en septembre 1968 dans les degrés 2 et 3, de sorte qu'il est maintenant appliqué dans toutes les classes primaires, à partir de la 2^e année. L'expérimentation du nouveau programme de mathématique s'est poursuivie dans plusieurs classes des degrés 2 et 3 et a été étendue à une dizaine de classes de 4^e année. Tous les élèves de 5^e année ont été initiés à la natation au cours de plusieurs séances organisées à la piscine municipale, mise gracieusement à la disposition du Département par la Ville de Genève, et données par des maîtres de natation diplômés.

Moyens d'enseignement. — L'Economat cantonal a procédé, pour septembre 1968, à la livraison des nouveaux manuels suivants: manuel de sciences (degrés 2 et 3); cahier d'exercices de vocabulaire (4^e année); manuel de géométrie (degrés 5 et 6). En outre, durant l'année scolaire, le Centre de documentation pédagogique a édité et distribué aux maîtres deux séries de notes méthodologiques: « Vocabulaire » et « Lecture-consolidation », ainsi que plusieurs autres séries de fiches.

Perfectionnement. — Les trois cours facultatifs organisés par la Direction de l'enseignement primaire à l'intention du corps enseignant ont remporté un vif succès: initiation à la mathématique moderne, dessin, laboratoire de sciences. Il en a été de même des séances d'information mises sur pied par les inspecteurs d'écoles et centrées sur la méthodologie des disciplines suivantes: vocabulaire (degrés 4 à 9), chant et exercices sensoriels d'organisation du temps et de l'espace (école enfantine et 1^{re} année primaire). Enfin, il convient de signaler la parfaite réussite du cours normal suisse d'été organisé à Genève en juillet et août 1968 par le comité local de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire.

ARMAND CHRISTE, *directeur*

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Problèmes généraux

Plusieurs *nominations* à des postes de direction sont intervenues (études pédagogiques, collège Rousseau, école supérieure de commerce, cycle d'orientation).

Aux *Etudes pédagogiques*, le nombre des candidats s'est élevé à 98 (43 en 1^{re} année et 55 en 2^e année). Parmi eux, 54 ont obtenu en juin le certificat d'aptitude à l'enseignement, soit 27 provenant de la faculté des lettres, 23 de la faculté des sciences, et 4 de la faculté des sciences économiques et sociales.

Pour améliorer le recrutement du *corps enseignant* secondaire, 7000 exemplaires d'une brochure d'information ont été distribués principalement à l'Université de Genève.

De nombreuses possibilités dans le domaine de la *formation continue* des maîtres ont jusqu'ici été saisies ou provoquées d'une manière empirique; une étude est en cours afin d'aboutir à un système plus structuré.

En ce qui concerne les moyens modernes d'*enseignement*, décision a été prise de doter progressivement les écoles de laboratoires de langues et d'installations audio-correctives, selon un plan quadriennal.

La Direction générale s'est particulièrement préoccupée des rapports entre les divers ordres d'enseignement; à cet effet, des commissions générales de liaison ont été constituées entre l'enseignement primaire et le cycle d'orientation, de même qu'entre le cycle d'orientation et les écoles de division supérieure; les contacts avec l'Université ont été encore renforcés. En outre, pour un certain nombre de disciplines, des commissions spéciales maintiennent une liaison verticale permanente et s'efforceront d'aboutir à une harmonisation complète de l'enseignement.

Les efforts d'*information professionnelle et académique* des élèves ont été poursuivis, à différents niveaux de la scolarité.

Enfin il a été établi que la *participation* se manifesterait sur trois plans différents: l'information, la consultation et la discussion. Ses organes sont mis en place. La participation des élèves est devenue effective dans les différentes écoles de division supérieure dès la rentrée de septembre 1968, selon des formules diverses. Au cycle d'orientation, des conseils d'élèves assistés de maîtres volontaires font ainsi l'apprentissage de la participation. Celle des maîtres sera mise au point dès l'automne 1969. Quant aux associations de parents, elles se sont créées dans un nombre de plus en plus grand de collèges.

Ecoles secondaires

Le Collège de Genève est composé désormais des trois écoles dispensant un enseignement gymnasial, les collèges Calvin, Voltaire et Rousseau. Le second d'entre eux englobe en outre la totalité de la section de culture générale; le troisième, avec l'approbation des parents, a adopté, à titre d'essai, l'horaire continu. La répartition des élèves, filles et garçons, entre les trois collèges a été réalisée selon deux principes: la coéducation et le domicile. L'augmentation du nombre des élèves dans les écoles de type gymnasial a déjà fait apparaître la nécessité d'un quatrième et d'un cinquième collèges, dont la construction sera entreprise dans les cinq prochaines années.

Le cycle d'orientation a adressé aux familles de ses 6300 élèves un questionnaire d'opinion; les réponses feront l'objet d'une publication. Les nouveaux suppléants bénéficient d'un appui renforcé par diverses mesures, en particulier par la désignation d'un directeur, responsable de leur formation pédagogique.

Le rapport sur la réforme de l'école de commerce est attendu pour le début de 1970.

Les écoles techniques ont demandé à l'autorité fédérale compétente la reconnaissance du technicum du soir.

L'école des beaux-arts poursuit les études en vue de sa transformation en un institut des arts visuels de niveau supérieur.

Enfin, le collège du soir étudie la possibilité d'organiser sur un plan interne les examens auxquels se préparent ses élèves.

Education civique

A l'extrême fin de 1968, le Département a célébré de diverses manières le 20^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Journée de l'Europe a été caractérisée par l'utilisation en classe de deux publications éditées par la commission romande d'éducation civique

européenne. Quant à l'éducation civique nationale, une impulsion nouvelle lui a été donnée par l'organisation de votations en blanc dans diverses écoles à l'occasion de consultations populaires.

PHILIPPE DUBOIS, *directeur général*

SERVICE DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE (SRP)

Mathématique. — Le service assume dorénavant la responsabilité de la mise en place, par voie expérimentale, du nouveau programme de mathématique. Les degrés touchés sont la 2^e enfantine et la 1^{re} primaire d'une part et les 2^e, 3^e et 4^e années primaires d'autre part. Le travail se déroule avec la collaboration d'institutrices qui ont toutes spontanément accepté de s'initier à la mathématique moderne. Des séminaires assurent leur formation méthodologique. Des contrôles réguliers d'ordre pédagogique et psychologique maintiennent l'expérience dans les limites de sécurité requises pour le bon fonctionnement d'une école publique. Dès 1969-1970, l'expérience s'étendra au degré 5. Par ailleurs, l'introduction du nouvel enseignement s'étendra progressivement à un nombre grandissant de classes, conformément à un plan décennal.

Les « épreuves de rentrée » d'arithmétique ont touché, en septembre 1968, toutes les classes primaires des degrés 3, 4, 5 et 6. Quelques classes ont subi des épreuves trimestrielles. Les sondages auxquels ces épreuves donnent lieu s'inscrivent dans le cadre d'une grande recherche sur le rendement de l'enseignement de l'arithmétique et sur son renouvellement.

Français. — Le service a établi la valeur non négligeable des fascicules d'entraînement à la conjugaison. Il prépare des « épreuves de rentrée » qui porteront sur la grammaire. L'enquête sur la compréhension de la lecture a touché les apprentis de l'Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat (EPIA) 1^{re} année, quelques classes des autres écoles du degré 10 (15-16 ans) et des EPIA d'autres cantons romands.

Techniques de travail. — Le service a appliqué son test « CL 4 » (Consultation du dictionnaire) à un nombre important de classes de la Suisse romande et d'autres pays francophones: France, Belgique et Canada. Il a poursuivi ses essais d'introduction du « Larousse des débutants » en 3^e année. L'expérience se poursuivra en 1969-1970.

Epreuves des inspecteurs. — Le service a, comme par le passé, établi les barèmes en rangs sur 100 de ces épreuves en vue de l'attribution des notes scolaires et procédé aussi à l'analyse des items. Le travail a pu se faire, en partie, avec l'aide de l'ordinateur CDC 3800 de l'Etat.

Annuaire. — Il a été publié, pour la troisième fois, en septembre 1968. Il rendait compte de l'activité du service, fournissait aux enseignants des informations sur les notions les moins bien assimilées par les élèves (d'après les analyses d'items) et consacrait trois articles aux connaissances en arithmétique des élèves du 10^e degré, à l'enseignement de l'orthographe d'usage et à l'introduction du dictionnaire dans les écoles primaires.

SAMUEL ROLLER, *directeur*

SERVICE DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE (SRS)

En collaboration avec les services compétents du Département et avec l'Office d'orientation et de formation professionnelles, le Service a procédé à l'inventaire de toutes les disponibilités d'enseignement et d'éducation offertes par le secteur privé ou semi-privé du canton. Cette opération était destinée à la mise à jour des différents fichiers concernant l'enseignement, et à l'élaboration de données statistiques plus sûres. De 252 établissements, 245 répondirent au questionnaire. De ce fait, de bonnes estimations des nombres de personnes employées par le secteur privé de l'éducation et de l'enseignement ont pu être établies:

Personnel de toutes catégories:	à plein temps	1 710
	à temps partiel	1 560

Quant aux élèves et pensionnaires des différents établissements (du jardin d'enfants à l'école professionnelle et y compris les institutions sociales) les nombres se présentent comme suit:

Elèves ou pensionnaires:	à plein temps	9 930
	à temps partiel	30 460
	par correspondance	4 550

Quelque vingt mille élèves à temps partiel et mille élèves à plein temps sont des adultes. Ces informations ont été tabulées en tenant compte du type d'établissement, de la nationalité, de l'âge des élèves, etc. (rapport N° S. 68.07).

En collaboration avec la Direction de l'enseignement secondaire et les écoles intéressées, le Service a entrepris une première investigation sur les orientations choisies par les élèves qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur à plein temps (maturité, diplôme de l'école supérieure technique, etc.). La phase initiale présente un caractère statistique prononcé. Des recherches ultérieures, plus nuancées, pourront être centrées sur des problèmes qualitatifs après cette estimation globale.

La liste des publications ci-dessous donne un aperçu sommaire des autres activités du Service.

WALO HUTMACHER: *Perspectives de dépenses du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique 1968-1972*/S. 68.04.

J.-N. DU PASQUIER: *Zones de recrutement des trois gymnases. Perspectives d'avenir*/S. 68.06.

C. BARTHOLDI: *Recensement des établissements privés d'éducation et d'enseignement du canton de Genève (décembre 1967)*/S. 68.07.

J.-N. DU PASQUIER: *Prévisions des besoins en maîtres pour l'enseignement enfantin et primaire 1968/9-1975/6*/S. 69.01.

J.-N. DU PASQUIER: *Note concernant les prévisions d'effectifs d'élèves des gymnases*/17.4.69.

J.-N. DU PASQUIER: *Recensement 1968- prévisions 1969-1974*/S. 69.02.

WALO HUTMACHER, directeur

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Renforcement et adaptation de l'administration universitaire

Parmi les diverses mesures que l'Université de Genève a prises au cours de l'année 1968-1969 pour donner plus d'efficacité à son administration, il convient de mentionner en premier lieu le recours à l'ordinateur. C'est le 17 juillet 1968 que le Conseil d'Etat genevois décida la mécanisation des données « étudiants », « comptables » et « bibliothèque » à l'aide de l'ordinateur CDC 3800 du Centre cantonal d'informatique. Afin d'étudier les conséquences que la mécanisation pourrait avoir sur l'organisation générale de l'administration universitaire, il a été constitué un « groupe d'étude pour la mécanisation de l'administration universitaire » (GEMAU) formé de représentants du secrétariat général et de ceux d'un consultant privé dont le mandat porte sur « l'étude et l'application de toutes les mesures de rationalisation et de réorganisation de l'administration, notamment celles qu'implique le recours à l'ordinateur ». Dès l'automne 1968, cet organisme s'est mis au travail et a déjà prévu les différentes étapes de cette mécanisation ainsi que les possibilités futures d'utilisation de l'ordinateur par l'administration universitaire. Les prochaines étapes de cette adaptation aux méthodes modernes de gestion seront les suivantes :

1. Immatriculation et inscription des étudiants, tenue des statistiques universitaires fédérales, dès octobre 1969.
2. Enregistrement et contrôle des données scolaires, organisation des examens, dès l'automne 1970.
3. Reprise par l'Université de la comptabilité, tenue jusqu'à présent directement par le Département de l'instruction publique, à l'aide d'une machine comptable classique, dès janvier 1969.

Pour faire face à ces nouvelles tâches, l'Université a dû engager un personnel spécialisé et notamment M. Richard Bretscher, analyste au service de mécanisation de l'administration universitaire.

Autre signe du désir de l'Université de faire face à son développement rapide, la nomination, le 1^{er} janvier 1969, d'un chef du personnel, M. Gilbert Stücki. Enfin, toujours dans le cadre du développement de l'administration, il convient de mentionner qu'un nouvel atelier de reproduction et d'impression disposant de machines à grande capacité a été inauguré le 24 avril 1969. Cet atelier est utilisé notamment pour l'édition des cours de professeurs dont se charge la Centrale universitaire des photocopies récemment créée et gérée par une commission mixte professeurs-étudiants.

Réforme des structures

Au cours de cette année, les travaux de réforme des structures universitaires ont pris, sous la pression des événements — marqués notamment par l'occupation de locaux du rectorat du 26 février au 3 mars 1969 — un rythme rapide. De nombreuses associations et groupements universitaires ont participé à cette réforme en présentant des projets. Ils ont également siégé dans la commission d'étude du statut de l'Université constituée

par le Département de l'instruction publique. Le texte d'une loi sur l'Université ne sera pas adopté avant 1970; en revanche, à l'intérieur de l'Université, une articulation en «écoles» ou «sections» d'une part, et en «instituts» ou «départements» d'autre part, a été étudiée et, dans certaines facultés, est déjà en voie d'introduction.

Information

Durant l'année 1968-1969, une place importante a été faite à l'information. En octobre 1968, des séances d'information et des débats sur les grands problèmes de l'Université ont été organisés. En janvier et mai 1969, à la demande des directeurs des écoles secondaires, les autorités universitaires ont organisé des séances d'information et d'orientation sur les facultés et carrières universitaires. Ces séances, qui se sont déroulées dans les locaux des diverses facultés et instituts indépendants ont été suivies par un très grand nombre d'élèves et de leurs parents.

Créé le 1^{er} juin 1968, le Service de l'information de l'Université a vu ses activités se développer progressivement et tout particulièrement à la suite de l'engagement, le 1^{er} mars 1969, de M. Jean-Louis Peverelli comme journaliste attaché à ce Service. Un bulletin a été créé: Uni-Information dont cinq numéros déjà ont été publiés. Diffusée très largement parmi la communauté universitaire ainsi que dans les divers milieux intéressés, cette publication a rencontré un accueil favorable et permet désormais à chacun d'être régulièrement tenu au courant de l'actualité universitaire.

BERNARD DUCRET, *secrétaire général de l'Université*

JURA BERNOIS

1. PROBLÈMES GÉNÉRAUX

Nous avons relevé, l'an dernier, combien la situation évolue rapidement à tous les niveaux de l'enseignement. Ce fait oblige les autorités cantonales à rester très vigilantes et à prêter toute leur attention aux problèmes nouveaux et aux revendications de tout ordre qui se manifestent et qui trouvent, en particulier, un écho dans les débats du Grand Conseil. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement ne dut pas répondre à moins de 29 interventions de députés, touchant les problèmes scolaires. Parmi ces interventions, nous relèverons spécialement la motion du député Kopp, qui demande la création d'un Institut de recherches pédagogiques et rejoint ainsi une des préoccupations de l'Ecole jurassienne.

Parmi les nombreux travaux législatifs (12 décrets, 3 arrêtés, 3 ordonnances et 6 règlements), nous citerons plus spécialement les décrets et ordonnances ayant trait au classement des communes pour la fixation de leur quote-part aux traitements du corps enseignant. Ces actes législatifs augmentent d'une manière très sensible la part des communes et diminuent d'autant les charges très lourdes de l'Etat.

Dans la perspective d'une unification des systèmes scolaires et en application des recommandations de la Conférence suisse des directeurs de